



Huissier et recouvrement

Par **Letriangledor**, le **01/04/2020** à **13:12**

Bonjour,

Il y a voilà plus d'un an maintenant, j'ai eu un contrat de deux semaines en tant qu'auto-entrepreneuse dans un club, à l'époque la validation de mon statut était en cours et j'attendais mon n° siren (le patron était bien au courant et a bien voulu que je vienne quand même)

A la fin des deux semaines, il est venu me voir et a essayé de discuter la somme qu'il me devait, nous nous sommes mis d'accord mais n'ayant pas encore mon numéro d'immatriculation il m'a dit qu'il m'enverrait un chèque dès que je l'aurai

Forcément par mail ensuite, il a refusé de me payer la somme convenue et ne m'a pas payé 1 cent.

J'ai donc engagé une procédure avec un huissier situé dans la ville du club, j'en suis déjà à plus de 200€ de dépense pour cette huissier et n'ai toujours pas de résultat.

Ce matin, je reçois un mail de sa part : Je vous rappelle cette affaire dans laquelle vous n'avez pas donné suite à ma dernière correspondance.

Vous ne m'avez pas confirmé avoir procédé à la consignation de la somme de 96,95 Euros entre les mains du greffe du Tribunal de Commerce de TOURS.

Le délai étant expiré, je crains que votre dossier ne soit caduc.

Merci de revenir vers moi de toute urgence.

Là je vois rouge, je n'ai absolument pas reçu le mail en question et notre échange remontait du 21 février où elle me disait être toujours dans l'attente de l'ordonnance exécutoire du tribunal.

Je ne comprends pas ce qu'il se passe car j'ai déjà dépensé 200€ pour récupérer une somme de 500€ et je dois encore dépenser 96€? En plus le mail que je n'ai pas reçu et elle me dit que mon dossier est sûrement clos?

Merci de votre réponse

Par **Letriangledor**, le **01/04/2020** à **13:48**

Je viens de recevoir la réponse de l'huissier, elle m'aurait soit disant envoyé un mail à plusieurs reprises mais comme par hasard je n'ai absolument rien reçu !!! Le créancier aurait fait opposition et je devais envoyer une somme aux greffes j'avais 15 jours..
Que faire? Elle ne m'a pas du tout envoyé ces mails c'est limite si je me demande si elle ne connaîtrait pas le patron
J'ai perdu tellement de temps et d'argent dans cette histoire, dois-je me retourner contre elle?